



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E211670

VALABLE JUSQU'AU 21/01/2027

ÉDITÉ LE

28/01/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/2025

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 28/01/2025  
3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC Angers

Siret : 939 929 188 00018

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

PROXIA DEVELOPPEMENT 79847727

Assurance Responsabilité Civile :

PROXIA DEVELOPPEMENT 79847727

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : L2 EXPERT

104 RUE DES PONTS DE CE  
PARC 2 CE ETAGE 2 PORTE B202  
49000 ANGERS

Téléphone : 06 11 38 51 21

Fax :

Portable : 06 11 38 51 21

Site Internet :

E-mail : l2expert49@gmail.com

Responsabilité légale :

LECLAIR QUENTIN, MATTHIAS, FABRICE GÉRANT / LAOUL PIERRE, OLIVIER GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 PROB | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 22/01/2026           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 22/01/2026         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 22/01/2026         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.